

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 45

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, Mme Bazin-Malgras, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin, M. Ray,
Mme Petex, M. Cordier, M. Brigand, M. Bazin et M. Taite

ARTICLE 10 BIS

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , dans la limite de trente ans de réclusion criminelle ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'intégralité des peines prononcées soit effectuée.